



Après un mariage célébré en Tunisie/Libye: inscription dans le registre suisse de l'état civil

Version 08.05.2025

Ce mémento ne concerne que les couples qui n'ont pas besoin d'un certificat de capacité matrimoniale (doubles nationaux) – Voir informations supplémentaires à la page 3

Documents à soumettre

Documents du partenaire de nationalité tunisienne / libyenne et domicilié en Tunisie / Libye

1. Passeport

Tunisie:

- Original, en cours de validité. L'orthographe du nom et du prénom doit être identique sur chaque document présenté.

Libye:

- Original, en cours de validité, établi depuis moins de 10 ans. L'orthographe du nom et du prénom doit être identique sur chaque document présenté.

2. Acte de mariage

Tunisie:

- Extrait de l'acte de mariage (version arabe) délivré par l'état civil tunisien (مضمون زواج) ET un extrait de l'acte de mariage (version française) délivré par l'état civil tunisien. Le contrat de mariage (عقد زواج / صداق) en langue française ou arabe ne sera PAS accepté.

Libye:

- Acte de mariage (عقد زواج) - version arabe (établi par les autorités libyennes de l'état civil)

3. Acte de naissance (si naissance hors Tunisie ou Libye, prière de contacter l'Ambassade)

Tunisie:

- Extrait de l'acte de naissance (مضمون ولادة) - version française (à retirer directement auprès des autorités tunisiennes de l'état civil)

Libye:

- Extrait de l'acte de naissance (شهادة ميلاد) - version arabe (établi par les autorités libyennes de l'état civil)

4. Preuve de l'état civil avant le mariage

Tunisie:

- Célibataire (jamais marié):
 - Acte notarié (حجة عدلية): Déclaration sur l'honneur confirmant le célibat avant le mariage (Affidavit) - en arabe (تصريح على الشرف يؤكد العزوبية قبل الزواج)
- Divorcé :
 - Jugement de divorce 1ère instance (joindre les arrêts en appel si applicable) – version arabe (حكم طلاق ابتدائي و الاستئناف إن تم)
 - Certificat de non-appel (certificat de non pourvoi en cassation ou l'arrêt en cassation si applicable) – version arabe (شهادة في عدم استئناف حكم شخصي، شهادة في عدم التعقيب أو حكم التعقيب إن تم)
- Veuf :
 - Acte de décès (مضمون وفاة) du dernier conjoint - version française (à retirer directement auprès des autorités tunisiennes de l'état civil)

Libye:

- Célibataire (jamais marié):
 - Acte notarié (حجة عدلية): Déclaration sur l'honneur confirmant le célibat avant le mariage (Affidavit) - en arabe
- Divorcé :
 - Jugement de divorce (حكم طلاق) - version arabe
- Veuf :
 - Acte de décès (شهادة وفاة) du dernier conjoint - version arabe (établi par les autorités libyennes de l'état civil)

5. Preuve de résidence**Tunisie:**

- Certificat de résidence (شهادة إقامة) - version française (à retirer directement auprès du poste de police du lieu de domicile)

Libye:

- Certificat de résidence (شهادة الإقامة) - version arabe (établi par la municipalité du lieu de domicile)

Autres**6. Fiche de renseignement**

- Page 4 de ce document - dûment remplie, datée et signée

Documents du partenaire de nationalité suisse ou domicilié en Suisse**Si le partenaire est de nationalité suisse et est domicilié en Tunisie / Libye****7. Document d'identité**

- Copie du passeport ou CI suisse

8. Preuve de domicile

- Certificat de nationalité et d'inscription (délivré par l'Ambassade – frais : équivalent de 40.- CHF à payer en espèces et en dinars tunisiens)

Alternativement :

Tunisie:

- Certificat de résidence (شهادة إقامة) - version française (à retirer directement auprès du poste de police du lieu de domicile)

Libye:

- Certificat de résidence (شهادة الإقامة) - version arabe (établi par la municipalité du lieu de domicile)

Si le partenaire est de nationalité suisse et est domicilié en Suisse**7. Passeport**

- Copie du passeport ou CI suisse

8. Adresse de domicile

- Copie de l'attestation de domicile établie par la commune de résidence en Suisse

9. Preuve de l'état civil actuel / données personnelles

- Copie du « **Certificat individuel d'état civil** » (actuel – document à commander auprès de l'arrondissement de l'état civil du lieu d'origine)

Si le partenaire est étranger (n'est pas citoyen suisse) et est domicilié en Suisse**7. Permis de séjour**

- Copie du permis de séjour suisse

8. Adresse de domicile

- Copie de l'attestation de domicile établie par la commune de résidence en Suisse

9. Preuve de l'état civil actuel / données personnelles (pour les personnes dont les données ont été saisies dans le registre de l'état civil suisse à la suite d'un précédent mariage par exemple)

- Copie du « **Certificat individuel d'état civil** » (actuel – document à commander auprès de l'arrondissement de l'état civil du lieu de domicile)

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

L'Ambassade de Suisse se réserve le droit de demander des documents supplémentaires.

Traduction

Tous les documents tunisiens/libyens qui doivent être soumis en langue arabe devront être accompagnés d'une traduction dans une langue officielle suisse (français, allemand, italien) ou l'anglais. Les documents originaux en langue arabe doivent également être soumis à l'Ambassade.

Légalisation

Tunisie : Tous les documents tunisiens, y compris les originaux en langue arabe ainsi que les traductions, doivent être munis d'une **apostille**. En Tunisie, les notaires sont habilités à déposer l'apostille.

Libye : Tous les documents libyens, y compris les originaux en langue arabe ainsi que les traductions, doivent être légalisés par le Ministère des affaires étrangères à **Tripoli**.

Emoluments

L'inscription du mariage dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Prise de rendez-vous et présence personnelle:

La demande peut être déposée sans rendez-vous préalable pendant les horaires d'ouverture des guichets. La présence personnelle à l'Ambassade à Tunis n'est pas obligatoire et le dossier peut être déposé par une tierce personne.

Les documents originaux peuvent également être envoyés par poste, il est cependant recommandé de transmettre préalablement les documents à cette représentation par mail pour vérification.

Responsabilité:

L'Ambassade authentifie les documents et les transmet aux services de l'état civil compétents en Suisse. L'inscription du mariage dans le registre de l'état civil suisse est de l'unique compétence des autorités en Suisse. L'Ambassade n'a aucune influence ou pouvoir décisif sur l'issue des demandes.

Délais de traitement:

La durée totale approximative ne dépasse généralement pas les 10 à 12 semaines. Ces délais sont communiqués à titre indicatif uniquement et peuvent varier considérablement selon le canton responsable et les éléments de la demande.

Regroupement familial :

Veuillez consulter le lien suivant pour obtenir les informations nécessaires concernant les demandes de regroupement familial : <https://bit.ly/3G5QJjq>

Mariage avec un certificat de capacité matrimoniale :

Pour les ressortissants Suisses qui ne sont pas binationaux de la Tunisie/Libye, un certificat de capacité matrimoniale est entre autres exigé par les autorités locales.

Pour l'inscription d'un mariage célébré suite à l'obtention de ce dernier, veuillez consulter la rubrique « Procédure après le mariage » du mémento « Préparation de mariage en Tunisie/Libye », disponible sous le lien suivant : <https://bit.ly/3sM7YRF>

FICHE D'INFORMATION

PARTENAIRE 1	Nom(s) de famille avant le mariage:		Prénom(s):	
	Date de naissance:		Lieu de naissance (<i>ville/village et État</i>) :	
	Nationalité(s) :		Lieu/x d'origine (citoyens suisses):	
	Etat civil avant le mariage:			
	☐ célibataire (jamais été marié(e))	☐ divorcé(e) depuis: _____	☐ veuf(ve) depuis: _____	
	Nom(s) de famille et prénom(s) du père:		Nom(s) de famille et prénom(s) de la mère:	
	Domicile avant le mariage (ville/village et adresse exacte):			
	Domicile après le mariage (ville/village et adresse exacte):			
	Nom(s) de famille après le mariage:		Numéro(s) de téléphone:	
		Adresse e-mail:		

PARTENAIRE 2	Nom(s) de famille avant le mariage:		Prénom(s):	
	Date de naissance:		Lieu de naissance (<i>ville/village et État</i>) :	
	Nationalité(s) :		Lieu/x d'origine (citoyens suisses):	
	Etat civil avant le mariage:			
	☐ célibataire (jamais été marié(e))	☐ divorcé(e) depuis: _____	☐ veuf(ve) depuis: _____	
	Nom(s) de famille et prénom(s) du père:		Nom(s) de famille et prénom(s) de la mère:	
	Domicile avant le mariage (ville/village et adresse exacte):			
	Domicile après le mariage (ville/village et adresse exacte):			
	Nom(s) de famille après le mariage:		Numéro(s) de téléphone:	
		Adresse e-mail:		

Date et Signature (la signature d'un des partenaires est suffisante et ne doit pas être authentifiée)

Ce document est réservé à l'usage exclusif du service